

# Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chímone, David ben Messaouda, Haïm ben Esther, Rav Moché Ben Raziél, Chímone Ben Messaouda, Aaron Ben Hanna, Audrey Bat Étoile



Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yitshak et Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de Sarah bat Avraham, Chímone Ben Yitshak, Yitshak Ben Mordékhaï, Dov Ben Lévana azriél ben Sarah et David ben Julie



## Résumé de la Paracha

La parachat A'haré moth, commence par traiter des règles du jour de Kippour. Ainsi, la Torah précise que le Cohen gadol ne pourra pas se présenter devant l'arche à tout moment. Seul le jour de Kippour autorise le Cohen à entrer dans cet endroit, vêtu d'une tenue particulière. C'est ainsi qu'en ce jour particulier, Aaron (et tout Cohen gadol qui lui succèdera) devra apporter un taureau et un bélier, afin de les sacrifier sur l'autel, ainsi que deux boucs qui, désignés par le sort, iront l'un à Hachem, l'autre à Azazel. La paracha nous décrit donc l'office particulier de ce jour saint, en précisant, étape par étape, les processus des sacrifices, d'aspersion et de combustion, en fonction des offrandes présentées à Hachem. De même, du côté des bné-Israël, Hachem demande la mortification (par le jeûne entre autre) ainsi que la cessation de tout travail. Par la suite, la Torah explicite les règles d'abattage des animaux destinés aux sacrifices. La Torah restreint le droit d'offrir un sacrifice au seul endroit du michkan, à l'exclusion de tout autre. La première paracha se conclut par l'énumération des interdits d'ordre sexuel, en stipulant que le maintien sur la terre d'Israël du peuple juif en dépend.

Dans le chapitre 17 de Vayikra, la torah dit :

יג / וְאִישׁ אִישׁ מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל, וּמִן-הַגֵּר הַגֵּר בְּתוֹכְכֶם, אֲשֶׁר יֵצוּד צִיד חַיָּה אוֹ-עוֹף, אֲשֶׁר יֵאָכֵל--וְשִׁפְךָ, אֶת-דָּמוֹ, וְקָסָהוּ, בְּעֵפֶר:

13/ Tout homme aussi, parmi les bné-Israël ou parmi les étrangers résidant avec eux, qui aurait pris un gibier, bête sauvage ou volatile, propre à être mangé, devra en répandre le sang et le couvrir de terre.

יד / כִּי-נִפְשׁ כָּל-בְּשָׂר, דָּמוֹ בְּנַפְשׁוֹ הוּא, וְאָמַר לְבָנָי יִשְׂרָאֵל, דָּם כָּל-בְּשָׂר לֹא תֹאכְלוּ: כִּי נִפְשׁ כָּל-בְּשָׂר דָּמוֹ הוּא, כָּל-אֲכָלְיוֹ יִכָּרֵת:

14/ Car l'âme de toute créature, c'est son sang qui est dans son corps, aussi ai-je dit aux bné-Israël: Ne mangez le sang d'aucune créature. Car la vie de toute créature c'est son sang: quiconque en mangera sera retranché.

Versets De la Paracha

La torah ordonne de couvrir le sang de l'animal après l'avoir égorgé, car le néfesh, l'âme s'y trouve. Avant d'abattre la bête, il convient de préparer un amas de terre afin que le sang s'écoule dessus et

ensuite de le cacher en le couvrant à nouveau par la terre. Arrêtons-nous sur cette mitsvah et sur son sens.

Le **'Hida** (dans Na'hal Kédoumim, sur ces versets) apporte plusieurs midrachim pour déterminer l'origine de cette mitsvah. Le Midrach Rabba (sur Béréchit, chapitre 22, paragraphe 8) relie cette mitsvah au premier meurtre de l'histoire, au moment où Caïn tue son frère Hével en posant la question : « *Qui l'a enterré (Hével) ? Rabbi ÉL'azar Ben Pédat dit : les oiseaux du ciel et les bêtes sauvages pures l'ont enterré et Hakadoch Baroukh Hou leur a accordé leur récompense au travers de deux bénédictions : celle dite au moment de la ch'hitah - l'égorgeement – et celle prononcée en recouvrant le sang* ».

Ce texte pose une question, celle du besoin d'enterrer les morts, d'où provient-il ? Certes nous provenons de la terre et devons y retourner au terme de nos vies. Seulement, pourquoi ne pas laisser le corps tel quel ? Pourquoi devoir recourir à la mise en terre ? Une fois morte, la personne en question n'est plus liée à ce monde dès lors, elle ne devrait pas être gêné par l'état de sa dépouille. Et pourtant, la torah insiste lourdement sur cette mitsvah. Plus encore, les animaux ressentent le besoin d'intervenir pour ne pas laisser Hével sans sépulture.

Pour mieux comprendre, il nous faut analyser le texte qui relate ce fratricide. La torah relate la discussion entre Hachem et Caïn (béréchit, chapitre 4) :

י' / וַיֹּאמֶר, מָה עָשִׂיתָ; קוֹל דְּמֵי אָחִיךָ, צֹעֲקִים אֵלַי מִן-הָאֲדָמָה:  
 10/ Dieu dit: *Qu'as-tu fait ! Le cri du sang de ton frère s'élève, jusqu'à Moi, de la terre.*

י'א / וַעֲתַתְּ אֶרְוֹר אֶתָּה, מִן-הָאֲדָמָה אֲשֶׁר פָּצְתָה אֶת-פִּיהָ, לְקַחַת אֶת-דְּמֵי אָחִיךָ מִיָּדְךָ:

*Eh bien ! tu es maudit à cause de cette terre, qui a ouvert sa bouche pour recevoir de ta main le sang de ton frère !*

י'ב / כִּי תַעֲבֹד אֶת-הָאֲדָמָה, לֹא-תִסַּף תֵּת-כֹּהֶה לָּךְ; וְנָע וְנָד, תִּהְיֶה כְּאֶרֶץ:

*Lorsque tu cultiveras la terre, elle cessera de te faire part de sa fécondité; tu seras errant et fugitif par le monde. »*

Que signifie le « *cri du sang* » d'Hével ? Cette phrase peut sembler métaphorique, seulement, le

choix des mots est important lorsqu'il s'agit de la torah. En ce sens, il y a réellement eu un cri qui est monté auprès d'Hachem. C'est pourquoi la torah nous enseigne ce que nous avons dit plus haut : l'âme réside dans le sang. À ce titre, c'est l'âme d'Hével qui est en souffrance. Car en effet, nos maîtres dévoilent que l'âme ne rejoint le ciel qu'après avoir été enterrée, sans quoi elle demeure dans le corps.

Nous avons déjà expliqué à plusieurs reprises que le mal représente la négation de la vérité, un mensonge perpétuel, une illusion chargée de détourner la réalité. En ce sens, il ne peut exister sans base de vérité à contredire. Le bien est donc la sève nutritive du mal. C'est pourquoi, nos sages versés dans les secrets de la torah nous révèlent régulièrement la présence de néchamot de grands hommes prisonnières des forces impures, comme ce fut le cas avec Loth, le neveu d'Avraham dont l'âme emprisonnait celle de David Hamelekh. L'exposition de l'âme d'Hével est donc source de grandes douleurs pour lui, il s'agit d'un festin pour les forces du mal se délectant d'une telle source de vie. D'où le cri et la douleur entendus par le Maître du monde. Face à cette souffrance, les animaux interviennent et refusent de laisser l'âme du défunt servir de repas aux forces du mal, c'est pourquoi, ils l'enterrent et le préservent.

À ce titre, Hachem leur accorde la même récompense. En effet, le **Radbaz** (Ta'amé Hamitsvot, mitsvah 204) explique que les forces du mal se nourrissent également du souffle de vie quittant le corps de l'animal. C'est pourquoi, la torah ordonne de recouvrir leur sang. En récompense à leur compassion à la souffrance de l'âme d'Hével, nous devons veiller à les préserver de ce sort.

Poussons le raisonnement plus loin. En quoi la terre empêche-t-elle les forces du mal à accéder à ces énergies de vie ? Pourquoi ce processus est-il efficace ?

La guémara enseigne (traité 'houline, page 88b) : « *Nous pouvons recouvrir (le sang) seulement avec de la poussière de la terre. Ceux sont les paroles de Beth Chamaï. Beth Hillel disent : nous trouvons des cas dans la torah où "אפר la cendre" est appelée "עפר la poussière" comme il est dit (bamidbar,*

chapitre 19, verset 17) : " וְלָקַחְהוּ, לְטָמֵא מִן עֶפֶר, " *Pour purifier l'impur, on prendra des cendres provenant de la combustion du purificateur.* ... Rava dit : par le mérite d'Avraham d'avoir dit (béréchit, chapitre 18, verset 27) : " וַיֹּאמֶר: הֲגֵדָה-נָא הוֹאֵלֵתִי לְדַבֵּר אֶל-אֱדֹנָי, " *De grâce! j'ai entrepris de parler à mon souverain, moi poussière et cendre!*", ces enfants ont mérité deux mitsvot : les cendres de la vache rousse ainsi que la poussière de sotah. Nous pourrions aussi envisager la poussière servant à recouvrir le sang des animaux égorgés ? Dans ce cas, il s'agit juste d'accomplir une mitsvah mais elle ne provoque aucun profit lié à l'homme (en effet, même sans recouvrir le sang, nous pouvons consommer la viande de l'animal) ».

Sur cet enseignement de Rava, le **Torah Téimimah** (Béréchit, chapitre 18, verset 27) demande pourquoi la guémara repousse la mitsvah de recouvrir le sang sous prétexte qu'elle n'apporte aucun profit à l'homme si ce n'est que la mitsvah ? Cela surprend lorsque nous voyons qu'ailleurs, Rava lui-même nous apprend : « *Par le mérite d'Avraham, d'avoir dit (Béréchit, chapitre 14, verset 23) : " et je jure que fût-ce un fil, fût-ce la lanière d'une sandale, je ne prendrai rien de ce qui est à toi", ses enfants ont mérité deux choses, le fil de tékhélet des tsitsit ainsi que la lanière des téfilines* ».

Dans ce cas précis, les deux mitsvot des tsitsit et des téfilines n'apportent pas non plus de profit direct à la personne si ce n'est la mitsvah elle-même et pourtant, elles ne sont pas repoussées pour autant. C'est pourquoi, le **Torah Téimimah** explique qu'il est fort possible que le cas de la mitsvah de recouvrir le sang provienne de la phrase d'Avraham « וַיֹּאמֶר וַיֹּאמֶר *moi poussière et cendre!* » Seulement, nos sages n'ont pas voulu la mettre à la même échelle que la vache rousse et la sotah qui constituent chacune un profit supplémentaire à la mitsvah elle-même. Dans le premier cas, il s'agit de redevenir pur, dans le second de réconcilier un couple.

Il apparaît donc que la parole d'Avraham ait un rapport avec notre mitsvah de recouvrir le sang. Il est intéressant de noter le choix des mots du premier patriarche : poussière et cendre. Le premier connote un début, puisque c'est de la

poussière de la terre que nous provenons, et le deuxième connote une fin, la cendre est le résultat de la destruction. Avraham évoque ici l'annulation de soi en reniant toute grandeur et il nous en dévoile le secret, il faut passer de « עפר la poussière » à « אפר la cendre ». Seule la première lettre différencie ces deux mots. Le « ע 'ayine » du premier mot a pour valeur 70 et représente les forces du mal symbolisées par les 70 nations ennemies d'Israël. Avraham insinue ici son état d'origine, comme tout être humain, il est le produit de la matière servant de support au mal. Personne ne naît bon, tsadik ou érudit, seulement, tout le monde peut le devenir, en détruisant le mal présent en chacun, en le brûlant au point de n'en laissant que « אפר la cendre ». Dès lors, le « ע 'ayine » devient un « א aleph » dont la valeur renvoie à l'unité d'Hachem.

Nous comprenons maintenant pourquoi ce mécanisme de recouvrir le sang préserve de l'atteinte des forces du mal. Car justement, les paroles d'Avraham d'où est issue la mitsvah visent la destruction du mal. De fait, recouvrir le sang empêche tout accès à l'âme et provoque l'annihilation des forces négatives. Nous comprenons même pourquoi il convient de mettre de la terre en dessous et au dessus du sang, car Avraham a employé deux mots, un connotant l'état initial, celui des forces du mal, et l'autre symbole de l'aboutissement du bien. Il faut donc encadrer le sang par ces deux notions pour s'opposer au mal. Cela conduit à un résultat extraordinaire, comme le souligne **Rav Grinesberg**. La procédure suggère de précéder le « דם sang » et de le suivre, en ce sens où il est encadré en bas et en haut. Cela nous amène à rechercher ce qu'il y a avant et après ce mot, en nous référant aux lettres de l'alphabet. Les lettres qui entourent le « ד dalet » sont le « ג guimel » et le « ה hé », tandis que celles qui encerclent le « מ mem » sont le « ל lamed » et le « נ noune ». Ces quatre lettres forment le mot « נגלה dévoilé ». En cachant le sang et en privant le mal d'approvisionnement, nous accédons au bien, à la vérité et donc au dévoilement du divin.

Encore une fois, nous sommes stupéfaits de voir comment une petite mitsvah en apparence peut se révéler d'une importance capitale et receler d'immenses secrets. Bien

souvent, nous peinons à accéder à ces dimensions passionnantes de la torah et passons à côté de nombreux messages. Seulement ce développement nous permet de comprendre comment dévoiler la connaissance du divin. Il s'agit au préalable de supprimer le mal en nous, de le repousser sans jamais le laisser prendre l'ascendant. Yéhi ratsone

que nous puissions tous atteindre un tel épanouissement afin de vivre dans la connaissance absolue du Maître du monde, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

=====  
=====  
=====  
**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme  
ou la réfova chéléma d'un proche, contactez-  
nous à l'adresse mail :**

**[yamcheltorah@gmail.com](mailto:yamcheltorah@gmail.com)**



Association à but culturel, habilitée à  
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur [www.yamcheltorah.fr](http://www.yamcheltorah.fr) .  
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !